

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station carburants bas-carbone TOUGAS sur la commune principale de l'AIOT Quai Emile Cormerais 44800 Saint-Herblain.

La référence de votre dossier est A-3-B4R9OZWM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/04/2023 à 16h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **84029018300010**

Raison sociale **SYDELA ENERGIE 44**

Forme juridique **SA d'économie mixte à conseil d'administration**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE ROLAND GARROS

44700 ORVAULT

Signataire

Nom : **FRANCES**

Prénom : **Alison**

Qualité : **Directrice**

Référent

Nom : **ORHAN**

Prénom : **François**

Fonction : **Chef de projet**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station carburants bas-carbone TOUGAS**

Description des activités :

La future installation du SYDELA Energies 44 située sur la commune de Saint-Herblain permettra le ravitaillement en plusieurs carburants: -Gaz naturel comprimé, en charge rapide, -Hydrogène - Irve L'insallation est destinée aux Poids Lourds des transporteurs de la région Le projet du SYDELA Energies 44 s'inscrit ainsi dans un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de particules fines produites par les flottes de véhicules localement. L'installation proposée objet de la présente demande de déclaration, s'intègre sur une partie de la parcelle n° 46, sur une surface d'environ 7060 m² ; aucun classement ICPE n'a cours au droit de cette emprise. Les installations prévues sont : Pour le Gaz Naturel: • Distribution de gaz : 2 appareils de distribution – 4 pistes de distribution • Compression de gaz : Installation de 2 compresseurs de capacité 800 Nm³/h soit une capacité totale de 1 600 Nm³/h. • Stockage de gaz : Stockage tampon en gaz naturel comprimé maximum installé de 750 kg de gaz Pour l'hydrogène: • Distribution : 2 appareils de distribution – 4 pistes de distribution • Compression : Installation de 2 compresseurs de capacité supérieure à 2kg/j • Stockage d'hydrogène Stockage tampon en gaz naturel comprimé maximum installé de 999 kg de gaz Les canalisations transportant le gaz seront mises en place dans un caniveau technique préfabriqué ou coulé en place. Elles pourront être inspectées visuellement sur l'ensemble de leur parcours. Compte tenu de l'absence de personnel d'exploitation sur place sauf pour des opérations d'entretien et de maintenance périodiques, l'installation est placée sous surveillance 24/24. L'installation sera également ouverte au publique et sera donc une station service publique en libre service sans surveillance sur site.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **Quai Emile Cormerais 44800 Saint-Herblain**

X : 350155

Y : 6687397

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1413	1413-1-b	Installations de remplissage de réservoirs de gaz naturel ou biogaz, sous pression	débit total de gaz en sortie 1600 m3 /h	DC	
1416	1416	Stations-service à hydrogène	la quantité journalière d'hydrogène distribué 400 kg/j	DC	
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.99 t	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Pas de déchets issus de l'exploitation liée aux rubriques concernées

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'ensemble des moyens de sécurisation du site mis en œuvre sont les suivants : - Arrêt d'urgence : un arrêt sur chaque distributeur, un arrêt déporté des pistes, un arrêt général station GNC et H2, un arrêt au niveau des conteneurs , un arrêt général déporté - Extincteurs : sur les pistes, dans le local technique du conteneur - Soupapes de sécurité : sur tous les éléments soumis à pression - Détecteur incendie : dans le conteneur, dans le local TGBT et au pied de chaque appareil de distribution - Détecteur gaz : 1 au-dessus de chaque compresseur, et au pied de chaque appareil de distribution - Détection de fuite gaz - Système de télégestion avec alarmes retransmises en direct par mail et/ou appel automatique - Coupure électrique et fermeture des vannes d'alimentation gaz automatiquement en cas de danger. - Electrovannes sur les canalisations de distribution et sur la canalisation primaire de gaz

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

23-04 11_Tougas_APS-01_ICPE cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

23-04 11_Tougas_APS-02_ICPE ensemble.pdf